



16^{ème} Rallye National Monts et Coteaux
Coupe de France des Rallyes 2026 (Coef. 3)
Participation Etrangère Autorisée (PEA)

7 & 8 NOVEMBRE 2025

**REGLEMENT
PARTICULIER SPORTIF**

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes

**ASA RHONE 40, COURS VERDUN - 69002 LYON
Tél. : 06.12.30.33.31**

Toutes les infos sur le déroulement du Rallye :

Confirmation d'engagement

Horaire de convocation

Divers

Sites Internet :

www.asarhone.com | www.rallyeopsm.com

**Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.
Les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement
standard F.F.S.A.**

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 22 septembre 2025.

Ouverture des engagements : Lundi 22 septembre 2025.

Clôture des engagements : Lundi 27 octobre 2025 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 1^{er} novembre et dimanche 2 novembre 2025, Bar Le Saint Laurent - Place du By, 69440 SAINT LAURENT D'AGNY.

Dates et heures des reconnaissances :

- Le samedi 1^{er} novembre 2025 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
- Le dimanche 2 novembre 2025 de 8h30 à 13h00 (ES 1-3-6 et 2-4-7).
- Le dimanche 2 novembre 2025 de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 (ES 5-8).
- Le vendredi 7 novembre de 8h00 à 12h00.

Vérifications des documents : Le vendredi 7 novembre 2025 de 10h30 à 17h.

Vérifications des voitures : Le vendredi 7 novembre 2025 de 10h45 à 17h15.

Attention : Les contrôles des documents seront impérativement clos à 17h et des voitures à 17h15.

Mise en parc fermé :

Vendredi 7 novembre 2025 à partir de 11h00, à l'issue des vérifications techniques.

Briefing de la Direction de Course aux véhicules d'encadrement, aux pilotes et copilotes des voitures ouvreuses, aux directeurs d'ES :

Vendredi 7 novembre 2025 à 17h00 au P.C - « Salle des Platanes », 33 allée des Platanes 69440 Saint Laurent d'Agny -.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Vendredi 7 Novembre 2025 à 16h15 (1 heure avant la fin des contrôles) au P.C - « Salle des Platanes », 33 allée des Platanes 69440 Saint Laurent d'Agny -.

Publication de la liste des équipages admis au départ, ordre et heures de départ de la 1^{ère} étape : Vendredi 7 novembre 2025 à 17h45 au parc.

Départ de la 1^{ère} étape : Vendredi 7 novembre 2025 à 18h45 (1^{ère} voiture moderne), Saint Laurent d'Agny.

Arrivée de la 1^{ère} étape : Vendredi 7 novembre 2025 à 20h58 (1^{ère} voiture moderne), Saint Laurent d'Agny.

Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la première étape ainsi que des ordres et heures de départ de la 2^{ème} étape : vendredi 7 novembre 2025 à 23h57, au Parc Fermé à Saint Laurent d'Agny.

Départ de la 2^{ème} étape : Samedi 8 novembre 2025 à 8h30 (1^{er} concurrent VHC), à Saint Laurent d'Agny. Le premier concurrent du rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

Arrivée du rallye : Samedi 8 novembre 2025 à 16h12 (1^{er} Concurrent VHC) à Saint Laurent d'Agny.

Vérifications finales : Samedi 8 novembre 2025 dès l'arrivée du rallye, **Garage Renault Mornant - Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.**

Publication du classement final provisoire : Samedi 8 novembre 2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : Samedi 8 novembre 2025 à l'arrivée du rallye **sur le podium.**

L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile du RHÔNE en qualité d'organisateur administratif et l'association OPSM en qualité d'organisateur technique organisent les 8 et 9 novembre 2025, le **16^{ème} RALLYE NATIONAL MONTS ET COTEAUX**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le **28/07/2025** sous le numéro **N25** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **640** en date du **29/08/2025**.

Comité d'organisation :

Le Président de l'ASA du RHÔNE Thierry HERITIER et son Comité Directeur,
Le Président Jean-Marc PONCET et les membres de l'OPSM.

Organisateur administratif : Association Sportive Automobile du RHÔNE.

Organisateur technique : O.P.S.M (Jean-Marc PONCET).

Secrétariat du rallye :

ASA DU RHONE
40, COURS VERDUN
69002 LYON
Téléphone : 06.12.30.33.31

Permanence du Rallye : « Salle des Platanes », 33 allée des Platanes 69440 Saint Laurent d'Agnay.

Tableau officiel d'affichage : Vendredi 7 novembre 2025 et le samedi 8 novembre 2025 au Parc fermé (L'affichage sera également dématérialisé).

1.1P. Officiels

Observateur Ligue :	Didier ROSSIGNOL		
Président du Collège des commissaires sportifs :	Hervé BESSON	15182	05/09
Commissaires Sportifs :	Marie-Noëlle FAURE	20376	05/20
	Jean-Carl ANNOVAZZI	8408	05/20
Stagiaire :	Morgane HAUSCARRIAGUE	335314	05/15
Directeur de Course :	Thierry HERITIER	1713	05/15
Directeurs de Course Adjoints :	Denis MOCELLIN	3310	16/10
	Isabelle THOUVENIN	3295	05/15
	Bruno MUSELLI	2403	05/08
Stagiaire :	Antoine CHAUVIN	298711	05/15
Directeur de course délégué Nouveau départ :	Denis MOCELLIN	3310	16/10
Directeur de course adjoint Véhicule Tricolore :	Jean-Pierre MAUVEAUX	2735	05/11
Directeurs de course délégués aux épreuves spéciales :	Pascal LAFFOND	227446	16/12
	Evelyne LAPALUS	220303	16/12
	Marc HABOUZIT	7145	16/10
Directeurs de course adjoints délégués aux épreuves spéciales :	Hervé VAUTRAT	3259	05/11
	Christelle HABOUZIT	128356	16/10
Adjoint délégué Inter sécurité :	Sullivan CAETANO	232714	16/09
Véhicule Autorité :	Florian FAYOLLE		
Officiel sécurité 000 :	Laurent BENOIT	46771	05/09
Officiel sécurité 00 :	Réjean FRISON	165797	05/18
Véhicule Balai :	Michel OTTERMATT	11711	05/07

	Eliane OTTERMATT	11713	05/07
Responsable Parc fermé :	Nicolas PERRIN	244094	05/15
Responsable Parc d'Assistance :	Didier REYNARD		
Chargés des relations avec les concurrents :	Nathalie PERRIN	1716	05/15
	Sylvie SIMON	214749	05/11
	Adrien AGIER	324027	05/11
	Floréal PITARCH	2729	05/11
Stagiaire :	Pauline DEVEVEY	361002	05/15
Responsable carnets de bord :	Floréal PITARCH	2729	05/11
Commissaire Technique responsable :	Jean-Marc RANCON	14085	05/15
Commissaires Techniques :	Christian RACHEX	44181	05/03
	Alain BILLOUD	13042	05/05
	Yannick BOSSEAU	223616	05/05
	Olivier CORDOVADO	149470	05/07
Chargée des relations avec la Presse :	Jérémy TEYSSIER / Marie BRETAIRE		
Speaker :	Philippe GAVARD		
Chargé des relations avec les commissaires :	Morgane HAUSCARRIAGUE	335314	05/15
Médecin Chef :	Doc 9 Assistance Médicale		
Informatique - Classements :	LC Chrono		

1.2P. Eligibilité

Le 16^{ème} Rallye National Monts et Coteaux compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2026 (coef. 3),
- Le Challenge « Citroën » (détails sur www.rallyeopsm.com).
- Le Challenge de l'ASA du RHONE.

Le présent rallye a été enregistré en catégorie **Participation Etrangère Autorisée**.

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés devront consulter le site de l'ASA et respecter scrupuleusement leur horaire de convocation.

Tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation donnera lieu à une pénalisation, conformément à l'article 1.3.1 du règlement standard de la F.F.S.A.

Les équipages devront présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoire en 2025, lors des vérifications techniques.

Les vérifications auront lieu :

- **Vérifications administratives :** Vendredi 7 novembre 2025 de 10h30 à 17h00 (Salle des Sports, rue de l'ancienne Gare 69440 Saint Laurent d'Agny)
- **Vérifications techniques :** Vendredi 7 novembre 2025 de 10h45 à 17h15 (Parking « Espace Rural d'Animation », rue de l'ancienne Gare 69440 Saint Laurent d'Agny).

Parc fermé obligatoire après vérifications : immédiatement, à la sortie des vérifications techniques, l'équipage à obligation de mettre la voiture de course en parc dit PARC DE DEPART.

Les vérifications finales seront effectuées aussitôt après l'arrivée du rallye.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées :

Garage RENAULT MORNANT -.649 rue du Capitaine François Garbit – 69440 MORNANT.

Tarif horaire de la main-d'œuvre : **60,00 € TTC**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions - Concurrents admis

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 16^{ème} Rallye National MONTs ET COTEAUX doit adresser par courrier la demande d'engagement dûment complétée, avant le **lundi 27 octobre 2025** à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Le bulletin d'engagement devra être rempli informatiquement sur le site <https://www.rallyeopsm.com> et sera adressé à :

OPSM

**28 route de Mornant
69440 Saint Laurent d'Agny**

Chèques à établir à l'ordre de l'**OPSM**.
ou paiement par virement : voir IBAN ci-dessous

Pour les virements : **Banque : Crédit Agricole Centre Est MORNANT**
RIB : 17806 – 00173 – 62235908528 - 53
IBAN : FR76 1780 6001 7362 2359 0852 853
BIC : AGRIFRPP878

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Attention : Toute demande d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés (Modernes + VHC) est fixé à **180 voitures**.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si le nombre des demandes d'engagements est inférieur à 80.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés (Suivant réglementation de la FFSA) :

- Avec la publicité facultative des Organisateur : **480 € + 40 €** pour le tracking **440 € + 40 € pour le tracking si l'un des membres de l'équipage a officié en tant que commissaire au cours de l'année (Fournir attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve).**
- Sans la publicité facultative des Organisateur : **960 €** (480 € x 2) + 40 € pour le tracking

Lors des vérifications administratives, il vous sera demandé un chèque de caution de 300 € au nom de **LC Chrono** pour la mise à disposition du transpondeur.

Le carnet d'itinéraire sera disponible le samedi 1^{er} et le dimanche 2 novembre 2025 : Bar Le Saint Laurent - Place du By, 69440 SAINT LAURENT D'AGNY.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par écrit. La retenue sera :

- De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire)

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces sera demandé.

Les engagements non accompagnés de leurs paiements ne seront pas validés et resteront en liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. Assistance

L'assistance sera rigoureusement interdite en dehors du parc d'assistance (**Parc d'activité des Platières à Saint Laurent d'Agnay**). Des contrôles seront effectués Par des juges de fait : toute infraction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Seul le véhicule portant le sticker numéroté « ASSISTANCE » sera autorisé dans le parc d'assistance.

Parc remorque fléché obligatoire (aucune remorque ne sera admise sur le parc d'assistance).

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance sera de : **109,21 km** dont **51,66 km** d'épreuves spéciales.

Le concurrent est responsable de ses véhicules d'assistance et devra, à l'issue de l'assistance, laisser un emplacement propre sans aucun détrit us et, en particulier, devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui. Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-observance de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collège des commissaires sportifs.

Rappel important : La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. Publicité

Les publicités collectives obligatoires et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. Description

Le 16^{ème} Rallye National Monts et Coteaux représente un parcours de **272,74 km**, comportant **8** épreuves spéciales totalisant **129,95 km**. Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Récapitulatif	ES	Nb. ES	Liaison	Total	% ES
1 ^{ère} étape	27,25 km	2	27,83 km	55,08 km	49,47 %
2 ^{ème} étape	102,72 km	6	114,91 km	217,63 km	47,20 %
Total Rallye	129,95 km	8	142,79 km	272,74 km	47,65 %

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe 1 du présent règlement.

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans le strict respect des jours et heures imposés (voir ci-après).

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

6.2.6P. Les organisateurs prévoient 2 jours de reconnaissances :

- Le samedi 1^{er} novembre 2025 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
- Le dimanche 2 novembre 2025 de 8h30 à 13h00 (ES 1-3-6 et 2-4-7).
- Le dimanche 2 novembre 2025 de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 (ES 5-8).
- Le vendredi 7 novembre de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Départ

7.1.1P. Lors de la 2^{ème} étape, le premier concurrent national bénéficiera d'un écart de **15 minutes** avec le dernier concurrent VHC.

7.3.17P. Nouveau départ après abandon

Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

- Directeur de Course : Denis MOCELLIN (Lic n° 3310/ 16-10)
- Commissaire technique : Jean-Marc RANCON (Lic n° 14085/ 05-15)

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante. **Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »).** L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques. Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Les concurrents concernés par un « Nouveau départ », devront présenter leur véhicule au contrôle des Commissaires Techniques au plus tard 30' avant le départ de la première voiture (VHC) pour la 2^{ème} étape.

7.5P. Epreuves spéciales

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.17.3

Les dépanneuses présentes au départ des Epreuves Spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but si nécessaire de libérer la route.

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant restera à la charge du concurrent.

7.5.17.14 Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur les carnets de bord « n° d'urgence ».

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA, au **règlement de la Coupe de France 2026**.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Les classes suivantes seront confondues : **(A5/A5K)**

Coupes : Tous les concurrents classés seront récompensés.

Plusieurs coupes seront remises à des commissaires.

GENERAL	80 à 100 partants	+ de 100 partants
1 ^{er}	480 €	480 €
2 ^{ème}	280 €	350 €
3 ^{ème}	210 €	250 €
4 ^{ème}		200 €
5 ^{ème}		150 €

CLASSES (x 37)	1 à 5 partants	6 à 12 partants	+ de 12 partants
1 ^{er}	200 €	300 €	480 €
2 ^{ème}	100 €	150 €	240 €
3 ^{ème}		100 €	120 €
4 ^{ème}		50 €	80 €

Coupe des Dames (Equipage 100% Féminin) 1^{ère} 250 €.

L'ensemble des prix est cumulable, les coupes non cumulables.

La remise des prix aura lieu le samedi 8 novembre 2025 sur le podium d'arrivée, au parc fermé.

Les chèques et les classements seront envoyés à tous les équipages primés par courrier à compter du lundi 10 novembre 2025, sous réserve de vérifications finales en cours.